



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du
Présidence de M

Lundi 28 septembre 2009
David Bailly

Le Conseil communal de Bottens

Décide :

1. De reconduire pour 2010-2011-2012 l'actuel arrêté d'imposition.

Ainsi fait et verbalisé à Bottens, le 28 septembre 2009

Au nom du Conseil communal

Président

Bailly David



Secrétaire

Oyon Céline